

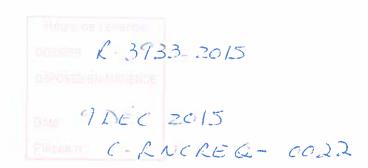
DEMANDE DE DISPENSE DE RECOURIR À L'APPEL D'OFFRES

RAPPORT D'ÉVALUATION

DE L'UTILISATION DE LA DISPENSE

DANS LA STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT

DE COURT TERME



Original: 2007-03-08 HQD-1, Document 1
En liasse



ayant recours aux marchés énergétiques nord-américains (« Day-Ahead Market » (DAM) ou « Real-Time » (RT)).

Pour les transactions bilatérales, le Distributeur contacte toujours un minimum de deux fournisseurs afin d'obtenir un prix. La pratique courante est que trois, quatre et même cinq fournisseurs soient appelés. Chaque fournisseur obtient une description équivalente du produit par téléphone afin de permettre une comparaison juste des prix reçus. Lorsque tous les prix ont été obtenus, la transaction finale est conclue, après négociations, avec le fournisseur qui offre le meilleur prix.

Afin d'éviter toute ambiguïté lors des négociations avec les contreparties, les appels des employés du Distributeur qui effectuent les transactions de court terme sont enregistrés. Les offres de chacun des fournisseurs contactés sont documentées et cette documentation est annexée à la feuille de transaction signée par le Distributeur et la contrepartie retenue, lors de l'archivage de ces pièces justificatives.

Lorsque le Distributeur décide d'avoir recours aux bourses des marchés énergétiques limitrophes pour combler en tout ou en partie ses besoins de court terme, il fait parvenir le profil horaire des MW requis et le prix plafond à un des deux fournisseurs qui lui offrent le service de courtage. Ce type de service comporte des frais de service par MWh programmé, payables au fournisseur à la fin du mois.

Les prix anticipés des différents marchés énergétiques servent de balise au Distributeur au moment de conclure une transaction bilatérale. Advenant que les contreparties soumettent des prix élevés, ou encore que les offres soient insuffisantes, le Distributeur peut toujours décider de recourir plutôt aux bourses d'énergie des marchés limitrophes.